

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 28 mars 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DDIP 002-217/11/CC**

**■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative à l'aménagement de Luminy Biotech 2**  
**DDEAIAG 11/5989/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les biotechnologies font parties des filières soutenues par le Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Ces technologies à forte croissance sont largement représentées sur le territoire tant sur le plan scientifique qu'économique.

Le potentiel en région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande).

Avec Marseille Génopôle pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, avec le pôle de compétitivité Eurobiomed, avec l'Association Grand Luminy, l'Incubateur interuniversitaire Impulse pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises, nous disposons d'outils pour la mise en œuvre de ces développements.

L'Association Grand Luminy, créée en 1985, poursuit par ailleurs des actions d'animation, de promotion et de participation au développement du site de Luminy et développe depuis 1995 une action d'aide à la création d'entreprises de biotechnologie.

Parallèlement à ces outils d'interface et de valorisation, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole développe des solutions foncières et immobilières pour l'accueil des entreprises de biotechnologie :

- Sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy : une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech et la pépinière Grand Luminy.

- A La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre pour les entreprises matures du domaine santé sera opérationnelle d'ici 24 mois.

L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

Depuis janvier 2009, l'Association Grand Luminy loue 1 200 m<sup>2</sup> et assure la fonction de pépinière biotech dans Luminy Biotech 2. Les aménagements dont l'Association Grand Luminy a été le maître d'ouvrage ont été cofinancés par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la DRIRE.

Très rapidement, les surfaces proposées ont été entièrement occupées par des entreprises très dépendantes des aménagements et des services proposés.

**Signé le 28 Mars 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Par ailleurs, le profil des entreprises candidates à l'entrée dans Luminy Biotech 2 n'est pas compatible avec les prestations des surfaces restantes. En effet, les entreprises ne sont que très exceptionnellement en capacité de financer l'intégralité des aménagements qui leur sont nécessaires.

Ainsi, un aménagement des surfaces par l'Association Grand Luminy semble à la fois répondre aux besoins, mais présente également l'avantage de permettre à l'association d'élargir l'assiette des entreprises utilisant les prestations.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 130 000 euros qui permettra à l'Association Grand Luminy (maître d'ouvrage) adossé au soutien financier du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône d'aménager les surfaces restantes de Luminy Biotech 2.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de finaliser l'aménagement de Luminy Biotech 2 pour favoriser l'accueil d'entreprises biotech.
- L'intérêt de favoriser l'expansion de l'Association Grand Luminy.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 130 000 euros relative à l'aménagement de Luminy Biotech 2.

Signé le 28 Mars 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-Politique B 330 – Article 2042 – Fonction 90 – Projet 0385.

Crédits de Paiement Année 2011 : 130 000 euros

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles  
Et Agglomération numérique, Université,  
Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI